

Archives du Manitoba

Guide sur les services de reproduction audiovisuelle 2005

Les Archives du Manitoba fournissent des reproductions de documents audiovisuels dans la mesure du possible. Le présent guide régit la reproduction de tous les documents audiovisuels en la possession des Archives du Manitoba. Les reproductions sont produites par le personnel des Archives du Manitoba ou par une entreprise de reproduction locale.

- La reproduction de documents audiovisuels est parfois limitée par les droits d'auteurs, par d'autres conditions d'accès ou par la fragilité des documents. Toutes les reproductions fournies sont assujetties aux dispositions de la législation canadienne sur le droit d'auteur.
- Les Archives du Manitoba peuvent produire des reproductions sur place en format VHS ou Betacam SP (la bande de la cassette vidéo originale doit mesurer ¾ po ou ¾ po SP) et sur audiocassette. Les clients doivent fournir des cassettes vierges dans leur emballage scellé d'origine aux Archives du Manitoba, sauf s'il s'agit d'une reproduction en format Betacam SP. Le client peut ramasser en personne les reproductions réalisées ou les recevoir par la poste ou par service de messageries à ses frais.
- Il se peut que les reproductions en certains formats (p. ex. la vidéo numérique), les commandes volumineuses et les demandes urgentes soient confiées à une entreprise de reproduction locale. L'entreprise de reproduction facturera directement au client les frais de studio, d'expédition et de manutention, et de cassettes. Les frais varieront en fonction des exigences du client.
- Les demandes peuvent être faites à l'aide du formulaire *Demande de reproduction audiovisuelle* qui sera remis aux membres du personnel responsable des documents audiovisuels aux Archives du Manitoba ou aux Archives de la Compagnie de la Baie d'Hudson.
- Les clients devront remplir et signer une entente concernant la divulgation des documents des Archives du Manitoba qui décrit les conditions d'utilisation des reproductions audiovisuelles

Le 22 décembre 2004